

## Délibération n°CA-2019-133

### Ordre du jour :

1. Informations du président
2. Approbation du PV de CA du 11 juillet 2019
3. Points à caractères stratégiques :
  - 3.1. Approbation des modalités de transfert des compétences et missions assurées par la ComUE Lille Nord de France
  - 3.2. Approbation des conditions d'intégration des personnels de la ComUE Lille Nord de France
  - 3.3. Approbation de la politique éditoriale de l'université pour les revues scientifiques
  - 3.4. **Approbation des orientations et de l'organisation de l'université sur l'apprentissage au sein de la formation professionnelle**
4. **Délibérations relatives au fonctionnement de l'université :**
  - 4.1. Approbation des modalités de remboursement, à titre exceptionnel, de frais de déplacements aux étudiants dans le cadre d'activités pédagogiques
  - 4.2. Approbation d'attribution d'une carte cadeau d'une valeur de 20€ par enfant pour Noël 2019
  - 4.3. Approbation des demandes de remises gracieuses de personnels de l'université de Lille
  - 4.4. Approbation des tarifs EAD 2019-2020
  - 4.5. Avis sur les demandes de remises gracieuses des Agents comptables suite à mise en débits
5. Questions diverses

Sous la présidence de Jean-Christophe CAMART, Président de l'Université de Lille

### Etaient présents :

Collège A : TISON Sophie, POTTEAU Aymeric, FARVAQUE Etienne, MELNYK Patricia, FONCEL Jérôme.

Collège B : VIZIOLI Jacopo, GOUNON Stéphane, LANGFORD Chad, FRETTEL ANNE, TOULEMONDE Gilles, MEISS Marjorie, EL KHATTABI Jamal, BENCHIBOUN Moulay-Driss.

Collège BIATSS : MULLIER Virginie, RUCKEBUSCH Benoit, DEGRENIER Karine, SANTRE Fabien, RODRIGUEZ Ludovic.

Collège étudiants : MAUCHAUSSEE Marion, GULABKHAN Wasiim, PETIT Léo.

Personnalités extérieures : BOIRON Frédéric, DELVALLET Corinne, LEBAS Nicolas, SAMYN-PETIT Bénédicte.

### Etaient excusés (et procuration) :

Collège A :

COPIN Marie-Christine

procuration à TISON Sophie

NIEWIADOMSKI Christophe

procuration à VIZIOLI Jacopo

BENOIT Martine

procuration à MELNYK Patricia

POTTEAU Aymeric

procuration à TOULEMONDE Gilles (à partir de 16h45)

Collège B :

MEISS Marjorie

procuration à LANGFORD Chad (à partir de 17h40)

Collège BIATSS :

LENS Anthony

procuration à MULLIER Virginie

Collège étudiants :

MORTYR Marie

procuration à MAUCHAUSSEE Marion

Personnalités extérieures :

BOIRON Frédéric

procuration à FARVAQUE Etienne (à partir de 17h30)

DELVALLET Corinne

procuration à TISON Sophie (à partir de 17h)

LEBAS Nicolas

procuration à VIZIOLI Jacopo (à partir de 15h50)

LEYS Annie

procuration à CAMART Jean-Christophe

OULD ALI Samir

procuration à CAMART Jean-Christophe

SAMYN-PETIT Bénédicte

procuration à FARVAQUE Etienne (à partir de 17h)

SCOL Nathalie

procuration à LANGFORD Chad

**Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membre de droit) :**

Représentant de la rectrice : *BERGEZ Jean-Louis*

Agent comptable : *LIARD Delphine*

Equipe présidentielle - Bureau :

Premier Vice-président : *POSTEL Nicolas*

Vice-présidente ressources : *DAL Georgette*

Vice-président relations internationales : *SEYS François-Olivier*

Equipe présidentielle – Comité de direction :

Vice-présidente valorisation et innovation : *CASALIS Séverine*

Vice-président formation continue et alternance : *COCQUEMPOT Vincent*

Vice-présidente Université citoyenne et accompagnement des publics fragilisés : *JOURDAN Emmanuelle*

Vice-président relations territoriales : *OUSSOUS Nour-Eddine*

Vice-présidente vie étudiante, vie de campus et égalité femmes/hommes : *ROUSSEAU Sandrine*

Vice-présidente communication : *ROUX Laëtitia*

**Unité de formation et de recherche (UFR) – Instituts – Ecoles – Départements :**

Faculté de pharmacie : *DECAUDIN Bertrand (représenté par MELNYK Patricia)*

Faculté de chirurgie dentaire : *DEVEAUX Etienne*

Faculté des Humanités : *GALVEZ BEHAR Gabriel*

Faculté des Sciences et Technologies : *VUYLSTEKER Christophe*

Institut Universitaire de Technologie A : *WAUQUIER François*

Directeur général des services : *ROBERT Pierre-Marie*

Directrice générale des services adjointes : *SAVINA Marie-Dominique*

Directeur des Affaires Juridiques et Institutionnelles : *FURON Xavier*

Chef du service des Affaires Institutionnelles : *ZALIK François*

Chargée des Affaires Institutionnelles : *D'HU Marie-Sylvia*

Secrétaire de séance : *JAFFEUX Anaïs*

(...)

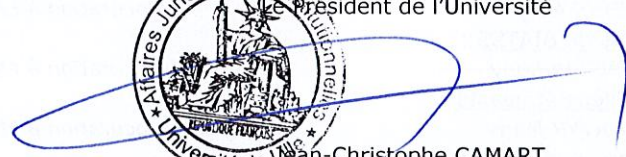
**3. Points à caractères stratégiques**

(...)

**3.4. Approbation des orientations et de l'organisation de l'université sur l'apprentissage au sein de la formation professionnelle**

Le conseil d'administration de l'Université de Lille approuve, lors de sa séance du 19 septembre 2019, les orientations et les principes d'organisation relatifs à la politique de formation professionnelle, en particulier concernant l'apprentissage portant sur les aspects suivants (cf détaillés dans le document joint):

- Engagement avec Formasup jusqu'au 31 décembre 2021
- Mise en place d'un conseil interne de pilotage de la formation professionnelle
- Définition et rôle des antennes de l'Université de Lille de Formasup
- Modèle financier de l'apprentissage

  
Président de l'Université  
Jean-Christophe CAMART

Nombre de votants : **34**

Pour : **30**

Contre : **0**

Abstention : **4**



## **Orientations et organisation de l'Université de Lille sur l'apprentissage au sein de la formation professionnelle**

**Conseil d'Administration du 19 septembre 2019**

La présente décision a pour objet de définir la stratégie de l'établissement en matière d'apprentissage, tant en matière de gouvernance que ses modalités de déploiement opérationnel. Ces dispositions visent à appréhender de manière efficace et collégiale la mise en place de la réforme de la formation professionnelle à l'Université de Lille, en particulier dans une période transitoire du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2021 (création de l'établissement cible).

### **I. Faire de l'université de Lille une Université de l'alternance**

#### **• Agir dans une dynamique de libéralisation de l'apprentissage**

La loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » fait de l'alternance, et en particulier, de l'apprentissage, une modalité majeure de formation et d'accès à la certification en France. La loi instaure un nouveau champ : la formation professionnelle, qui regroupe désormais au sein du code du travail la formation continue et l'alternance avec les contrats de professionnalisation et d'apprentissage.

La loi libéralise le secteur de l'apprentissage et change significativement ses modalités de financement. Ce sont ainsi désormais les parcours des publics qui seront financés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au regard des niveaux de prise en charge fixés par formation et branches professionnelles.

Ce nouveau paysage impose à l'Université de se saisir des nouvelles opportunités, de définir sa singularité, de poser son ambition et de piloter différemment l'apprentissage.

Les changements majeurs portent sur :

- Des modalités d'ouverture des filières facilitées (mixité des publics...);
- Une libéralisation du système de l'apprentissage : facilité de création d'un CFA ;
- Une gouvernance de l'apprentissage repensée avec un rôle déterminant des branches professionnelles.

#### **• Un engagement dans Formasup jusqu'au 31 décembre 2021**

L'Université de Lille est un acteur majeur de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur avec 1689 contrats d'apprentissage et 10,7 M€ de recettes en 2018. Elle est membre fondateur du CFA Formasup qui a porté en Nord-Pas de Calais la dynamique de l'apprentissage dans le supérieur. Formasup est désormais l'un des CFA (Centre de Formation d'Apprentis) les plus importants de France. Il représente ainsi toujours un levier de développement de l'apprentissage.

Ainsi, avec un poids de près d'un tiers de contrats portés dans Formasup, l'Université de Lille fait le choix de rester un membre majeur de Formasup, mais dans le cadre d'un fonctionnement et d'une gouvernance renouvelés. Cette démarche pragmatique s'inscrit dans une volonté de sécurisation de la période de transition induite par le déploiement des nouvelles règles de fonctionnement de l'apprentissage.

L'Université restera engagée avec Formasup jusqu'au 31 décembre 2021. Pendant cette période, un travail sera effectué en interne à l'Université et avec les écoles partenaires de l'I-Site pour permettre au futur établissement cible d'être en situation de piloter, coordonner et gérer efficacement et stratégiquement son offre de formation professionnelle (formation continue et alternance).

La fondation I-Site soutient financièrement cette démarche pour permettre au futur établissement cible de se doter d'une infrastructure technique (finance, RH, système d'information...) et des compétences pour être dans la capacité de gérer pleinement et avec un haut niveau de qualité la formation professionnelle.

- **Un positionnement qualitatif sur l'alternance.**

L'Université de Lille souhaite faire évoluer son offre de formation en alternance dans une démarche amélioration continue qui portera notamment sur :

- la pédagogie ;
- la qualité de l'accompagnement des alternants (avant, pendant et après leur formation en alternance). ;
- le renforcement des liens avec les partenaires socio-professionnels.

Le développement de l'alternance visera un alignement qualitatif des formations en alternance sur les deux contrats majeurs : apprentissage et professionnalisation.

A côté de cette démarche, l'Université portera le déploiement de nouvelles démarches de formation en alternance, au-delà des seuls enjeux portés par les contrats, en mobilisant toutes les nouvelles ingénieries, dont les Actions de Formation en Situation de Travail (AFEST).

## **II. Gouvernance de la formation professionnelle au sein de l'établissement**

Compte-tenu des impacts de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, une nouvelle organisation de l'apprentissage à l'Université doit être mise en place. En plus des liens directs entre les composantes portant l'offre de formation en apprentissage (Antennes de Formasup) et Formasup, de nouvelles relations entre Formasup et l'Université de Lille doivent être définies. Un pilotage de l'apprentissage au niveau de l'Université est indispensable pour assurer une cohérence de l'offre, une maîtrise budgétaire globale et assurer un fonctionnement efficace de l'alternance sur l'ensemble de l'Université.

- **Gouvernance de la formation professionnelle**

Un conseil interne de coordination et de pilotage de la formation professionnelle, piloté par le Vice-Président (VP) Formation Continue et Alternance (FCA) est créé. Ce conseil interne ne se substitue pas aux rôles et fonctions des instances statutaires de l'établissement (CA, CFVU, CAC, ...). Il émet des avis et préconisations sur les points suivants :

- Déploiement des formations en alternance : pertinence de l'offre au regard des attendus socio-économiques, des territoires, qualité de la démarche d'alternance, tarification ;

- Règles de gestion de l'alternance au sein de l'établissement : mixité des publics dans les formations en alternance, ouverture de filières, recours aux outils de Formasup, déploiement de nouveaux outils ...
- Orientations sur la formation professionnelle continue.

Le conseil se réunira au minimum 1 fois par trimestre. Il est convoqué et animé par le VP FCA. Il est composé des référents FCA et des directeurs/trices des composantes, des Vice-président.e.s Formation Tout au Long de la Vie (VP formation, FCA, Innovation pédagogique, Orientation et Insertion Professionnelle), de la Directrice générale déléguée FTLV, des représentants de l'Université de Lille au CA de Formasup (ces représentants sont désignés par le Président de l'Université sur proposition du Vice-Président FCA) et de la DFCA. Les autres directions-services FTLV (DIP, DIF, Scolarité, BAIP, SUAIO) et ULINK sont invités suivant les points à l'ordre du jour. Il pourra réunir les écoles du futur établissement cible suivant les points traités.

La Direction de la FCA (DFCA) assurera le secrétariat de ce conseil et appuiera techniquement les travaux et réflexions menés en son sein.

- **Convention de partenariat entre l'Université de Lille et Formasup**

Une convention de partenariat entre Formasup et l'Université est en cours d'écriture pour formaliser ces relations. Cette convention doit être finalisée avant le 1er janvier 2020. Elle sera discutée en conseil interne de coordination et de pilotage de la formation professionnelle et sera présentée au conseil d'administration de l'Université.

- **Antennes ULille de Formasup**

Historiquement la relation avec Formasup s'est construite dans des relations entre les « antennes » (ou UFA : Unité de Formation d'apprentis) et Formasup. Cette relation directe a permis un fonctionnement adapté et efficient, qui doit perdurer. Les composantes de l'Université et la DFCA sont les antennes de Formasup.

Dans cette nouvelle organisation, le rôle d'une antenne Formasup de l'Université sera le suivant :

- Assurer la relation financière opérationnelle ;
- Assurer la gestion pédagogique de l'offre de formation ;
- Mettre en œuvre les formations en apprentissage en respectant les critères de qualité fixés par l'Université et Formasup
- Assurer les démarches d'accompagnement des publics et de tutorat.

### **III. Modèle financier de l'apprentissage**

Les modalités de gestion financière de l'apprentissage qui s'appliqueront à partir du budget 2020 (1<sup>er</sup> janvier 2020) sont les suivantes :

- **Offre de service de Formasup et de l'établissement**

Formasup travaille actuellement sur 2 niveaux d'offres de service : socle et premium (voir document en annexe). L'offre de services choisie sera financée à Formasup par un prélèvement forfaitaire sur chaque contrat d'apprentissage.

L'Université de Lille se positionne aujourd'hui sur l'offre de services socle de Formasup pour l'ensemble de l'établissement.

A côté du rôle de Formasup, l'Université de Lille, via la DFCA, assurera auprès des composantes les missions supplémentaires suivantes :

- **Accompagnement des composantes pour la gestion pédagogique de l'apprentissage et pour le développement de l'offre.**
  - o Une équipe « volante » de BIATSS sera mise en place pour accompagner les composantes dans la gestion et le développement de l'apprentissage. Cette équipe ne se substitue pas aux équipes présentes dans les antennes et qui assurent la gestion de l'offre d'apprentissage de la composante (voir rôle des antennes de Formasup). Elle viendra en renfort des composantes notamment dans des périodes de forte activité (période de recrutement des apprentis, établissement des contrats et conventions de formation professionnelle, inscriptions, ...) ou pour pallier des absences de personnels (maladie, maternité, absences pour raisons personnelles, changements d'affectations, ...). Ces postes « mutualisés » pour l'ensemble de l'Université seront portés par la DFCA et mis à disposition en fonction des besoins des composantes après validation du bureau ;
- **Expertise et veille juridique et sociale sur la formation professionnelle et l'alternance en particulier ;**
- **Démarche de développement commercial « grands comptes ».**

Ces services de l'établissement et les coûts indirects de fonctionnement pour les formations en apprentissage seront financés par un prélèvement de 10% sur chaque coût contrat reversé par Formasup à l'établissement (Prise en charge du contrat par l'OPCO déduction faite du prélèvement forfaitaire Formasup pour l'offre de services socle). Pour assurer la mise en œuvre des missions mutualisées par la DFCA, l'établissement allouera un budget à la DFCA.

- **Structuration financière**

Pour chaque composante, toutes les recettes et dépenses relatives à l'apprentissage seront gérées sur un centre financier dédié. Le budget de l'apprentissage de la composante sera présenté au conseil de composante et transmis au bureau de l'alternance.

- **Ouverture d'une formation en alternance**

Avant toute ouverture d'une formation à l'apprentissage, un dossier sera constitué et présenté au conseil interne de coordination et de pilotage de la formation professionnelle. Après avis du conseil, le projet d'ouverture et les modifications de maquette ou d'organisation pédagogique qui en découlent, seront présentés en CFVU. Ce dossier comprendra à minima :

- Le document d'instruction, qui met en avant les objectifs et la pertinence du projet ;
- L'organisation de la formation pour tous les publics. En particulier les modalités de mise en place d'une formation ouverte en apprentissage, mais pouvant accueillir des apprenants en contrat de professionnalisation, en formation continue ou en formation initiale seront précisées ;
- Des lettres de soutien d'entreprises et d'acteurs socio-économiques ;

Ces dossiers devront être transmis complets par vague d'instruction trimestrielle.

## Annexe : Proposition de travail et d'offre de service de Formasup



# UNE GESTION ADMINISTRATIVE SIMPLIFIEE

Le back office de l'apprentissage



Document de travail

### VEILLE JURIDIQUE ET SOCIALE



**Vous informer** des évolutions réglementaires et sociales de l'apprentissage

(espace dédié sur les évolutions réglementaires, boîtes à outils de l'apprentissage, CAPP, FAQ sur des aspects mutualisés du réseau = communauté active, newsletters et quizz mensuels...)



**Vous aider** par une assistance juridique : écouter et répondre aux demandes particulières des antennes, gérer les conflits, les cas de rupture de contrats problématiques

### GESTION ADMINISTRATIVE DU CONTRAT

**Vous faciliter** la contractualisation :



> Dépôts OPCO, cofin assisté via un Webservice, déclenchement procédure de paiement tutorat avec OPCO, gestion de l'aide au permis B, emargement électronique...

> Convention pédagogique et financière pré-remplie

> Tableau de bord personnalisé de suivi des indicateurs par antenne actualisé en temps réel

> Outil de gestion MySup II

> Continuité de services toute l'année

SOCLE

### VEILLE JURIDIQUE ET SOCIALE



**Vous conseiller** et prendre en charge vos problématiques juridiques et sociales (apprentissage) : Prise en charge de dossier (ex: cas de droits opposables...)

### ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF en antenne



**Vous former et accompagner** les ressources administratives et pédagogiques en gestion numérisée de la contractualisation et de la sécurisation administrative des parcours de formation par apprentissage.

PREMIUM

### RELI ADMINISTRATIF



**Vous assister** dans votre intendance administrative par la mise à disposition de personnel dédié à la gestion de l'apprentissage de 3 à 36 mois

Développer une agilité de gestion administrative

ADDITIONNEL